

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 10/06/2008  
Publication : 13/06/2008



Pour le Président du Conseil Général  
par délégation,  
Christoph MEYER  
Directeur de la Coordination et  
du Service Administratif de l'Assemblée

N° 2008-7-4-4  
Séance du vendredi 6 juin 2008

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

### **ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES, DES PERSONNES HANDICAPEES ET DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE AFFECTATIONS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME MILLESIME 2008**

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n°E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence accordées à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU les délibérations n°2008/I 4è/02, 2008/I 4è/03 et 2008/I 4è/04 du 14 décembre 2007 du Conseil Général relatives au budget primitif 2008,

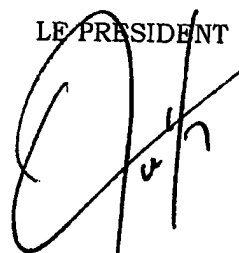
VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue les subventions d'un montant total de 3 972 370 € telles que figurant au tableau annexe du rapport.
- Décide de l'affectation par opération pour les programmes I 014 subventions d'investissement dans les maisons de retraite, I 024 subventions d'investissement pour les foyers pour adultes handicapés et G 033 subventions d'investissement en faveur des maisons d'enfants, conformément à la répartition figurant au tableau joint en annexe au rapport, étant précisé que les dépenses seront imputées au chapitre 204, natures 20414, 204173 et 2042, fonctions 51, 52 et 53 pour les subventions.

- Approuve les projets de conventions pour le versement de subventions d'investissement supérieures à 23 000 € aux organismes privés entre le Département et la maison de retraite « Notre Dame des Apôtres » à Colmar, l'Association des Parents d'Enfants Inadaptés (APEI) d'Hirsingue, l'Association « Au Fil de la Vie » à Malmerspach, l'Association des Paralysés de France (APF) à Paris, l'Association « Adèle de Glaubitz » à Strasbourg, l'Association Saint-Sauveur à Mulhouse, l'Association Régionale Spécialisée d'Action Sociale, d'Education et d'Animation (ARSEA) à Strasbourg et l'Association « Le Bercaill » à Guebwiller pour le versement de huit subventions d'un montant respectif de 37 440 €, de 189 700 €, de 57 040 € (28 000 € + 29 040 €), de 284 540 €, de 33 640 €, de 68 390 €, de 1 181 090 € et de 221 270 € (128 760 € + 92 510 €).
- Et autorise le Président du Conseil Général à les signer.

LE PRÉSIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Buttner', written over a horizontal line.

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions